

## COMMENT NOUS CONTACTER ?

### Service Assurances Collectives

47 rue de Miromesnil  
 75380 PARIS Cedex 08

Du lundi au vendredi de

9h à 12h et de 13h30 à 17h

☎ 01.40.17.68.52

✉ assurances.collectives@areas.fr

LA POSTE

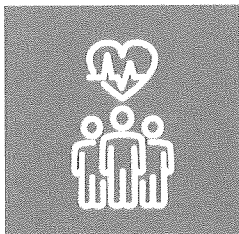
SD : 866001382735186

653568 3191 1574  
 Y37 1/ 1 4



MARCILLAC XAVIER  
 82 IMPASSE DE LA TOUR DE GALESSIE  
 46090 ARCAMBAL

Paris, le 20 janvier 2026



### APPEL DE COTISATION

COMPLEMENTAIRE SANTE ENTREPRISE

N° SIRET : 82288343500015

N° de sociétaire / identifiant espace Aréas En Ligne : **6744967**

Echéance : **du 01/10/2025 au 31/12/2025**

Payable au plus tard le : **31/01/2026**

Cher client,

Nous avons bien réceptionné vos Déclarations Sociales Nominatives pour la période écoulée, concernant les contrats listés ci-dessous :

| N° Contrat    | Type  | Collège               | Cotisations Déclarées |
|---------------|-------|-----------------------|-----------------------|
| 08714625      | Santé | Ensemble Du Personnel | 222,30 €              |
| Montant Total |       |                       | 222,30 €              |

Conformément à vos instructions de paiement reçues via vos déclarations, nous procéderons à un prélèvement de 222,30€ le 25/01/2026 sur le compte FR 76 11206\*\*\*\*\*34.

### Infos réglementaires

Le contrat est souscrit jusqu'à la prochaine échéance annuelle et se renouvelle automatiquement d'année en année, sauf résiliation par le sociétaire ou l'assureur moyennant le respect d'un préavis minimum d'UN MOIS au moins avant l'échéance annuelle. Si le sociétaire ne souhaite pas reconduire son contrat, il peut, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier son contrat sans frais ni pénalités. La résiliation prend effet un mois après que l'assureur en aura reçu notification (article L. 113-15-2 du Code des assurances).



Nous vous remercions de nous retourner ce bordereau accompagné de votre règlement libellé à l'adresse suivante ou par virement (cf. instructions au verso) :

Aréas Dommages  
Service assurances collectives  
47 rue de Miromesnil  
75380 Paris cedex 08



COMMENT PAYER VOS COTISATIONS PAR VIREMENT ?

Vous pouvez également régler vos cotisations par virement sur le compte suivant :

BIC : BNPAFRPPPLZ

IBAN : FR76 3000 4008 1900 0161 3809 361

Afin de permettre la bonne affectation des montants réglés par virement, nous vous remercions de :

- ☒ réaliser un virement unique par appel de cotisations,
- ☒ indiquer votre numéro de contrat et numéro de sociétaire dans les références du virement,
- ☒ confirmer votre virement par email à l'adresse suivante : [assurances.collectives@areas.fr](mailto:assurances.collectives@areas.fr) en joignant ce bordereau complété.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement et vous prions d'agréer, cher client, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Service Assurances Collectives